



ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Envoyé en préfecture le 02/02/2023  
Reçu en préfecture le 02/02/2023  
Publié le  
ID : 038-213804230-20230130-DEL\_2023\_07-DE



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**  
Convocation du 24 janvier 2023

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

**Séance du 30 janvier 2023.**  
**Délibération n°2023-07**

Le trente janvier deux mille vingt-trois à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

Procurations :

Norbert COLLIAT donne pouvoir à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne pouvoir à Virginie LOPEZ ;

Marianne OBEID donne pouvoir à Vincent GOSSE ; Murielle MARSEILLE donne pouvoir à Stéphanie COLPIN ; Pierre HEINRICH donne pouvoir à Nawel BEGHIDJA.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Anahide MARDIROSSIAN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Mireille PERINEL

---

### **FINANCES – Autorisation de signer la convention de service commun logiciel OFEA et de souscrire au contrat d'accès au progiciel Fiscalité et conditions d'assistance téléphonique OFEA4**

En application de l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la METROPOLE souhaite mettre en commun et partager avec ses communes membres, le logiciel d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels.

Ceci s'inscrit dans une démarche de mutualisation afin de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens.

Aux termes de ces dispositions, la METROPOLE se dote du progiciel OFEA4, édité par l'entreprise INETUM, et propose de le mettre à disposition des communes membres intéressées.

Saint-Martin-le-Vinoux souhaite bénéficier de la mise à disposition de cet outil d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels pour l'accès aux données de son territoire tel que le précise la convention et le contrat d'accès au progiciel ci-annexés.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention de service commun logiciel OFEA, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Autorise le Maire à signer le contrat d'accès au progiciel de fiscalité et d'assistance téléphonique OFEAO4a convention de service commun logiciel OFEA, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 31 janvier 2023

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Sylvain LAVAL.**

